



L'engin est rattaché à ?

- Une exploitation agricole
- Une exploitation forestière
- Une entreprise de travaux agricoles
- Une coopérative d'utilisation de matériels agricoles



L'usage est agricole ?

- Un concessionnaire agricole
- Une entreprise de travaux publics
- Un employé communal



Le permis B suffit

Pour conduire les engins agricoles sur la voie publique en respectant les règles relatives aux groupes A et B liées aux dimensions

Je dois être titulaire d'un permis B, C ou E

Pour conduire les engins agricoles sur la voie publique en respectant les règles relatives aux groupes A et B

J'ai 18 ans et le permis B ?



À partir de 16 ans et sans permis de conduire, si je suis salarié, stagiaire, conjoint collaborateur ou aide familial (hors retraité agricole)...



Je peux conduire sur la voie publique

Un ensemble roulant qui entre dans le gabarit routier (<2,55m large et/ou 18m long)



Je ne peux pas conduire

- Un ensemble double-remorques
- Une remorque transportant du personnel
- Un véhicule sans cabine
- Une ensileuse
- Une moissonneuse
- Un télescopique
- Une machine dite « dangereuse »

Je peux conduire sur la voie publique

- Un ensemble hors gabarit routier (>2,55 large et/ou > 18m long)
- Un ensemble double remorques
- Une remorque transportant du personnel
- Un véhicule sans cabine
- Une ensileuse
- Une moissonneuse
- Un télescopique
- Une machine dite « dangereuse »